**ACCA Cornebarrieu**

**Compte rendu Conseil d’Administration Exceptionnel**

28 mai 2020

*En raison du Covid-19 l’Assemblée Générale (AG) de l’ACCA Cornebarrieu ne peut pas avoir lieu. Ce Conseil d’Administration Exceptionnel a eu lieu afin de préparer la tenue de la prochaine Assemblée Générale. L’approbation ou le rejet des différents sujets figurant à l’ordre du jour et détaillés ci-dessous s’effectuera uniquement lors de l’Assemblée Générale de l’ACCA Cornebarrieu qui sera organisée dès que nous serons autorisé à le faire et cela en fonction des directives qui seront données par le gouvernement/ la Fédération de chasse.*

*Pour information, la date limite pour effectuer les AG a été repoussée par les autorités du 30 juin 2020 au 30 septembre 2020.*

**Participants :**

* Franck Favaro
* Michel Roques
* Gilles de Malefette
* Alain Sciaou
* Raymond Thomas
* Véronique Delayen
* Eric Chirveches
* Sébastien Cesses
* Hubert de Faletans
* Patrick François

**Rappel de l’ordre du jour :**

1. Rapport moral du Président
	1. Action à Manaut
	2. GIC faisans
	3. Concours de pêche 2020
	4. Vide greniers 2020
	5. Repas des chasseurs
2. Rapport financier
3. Rapport cynégétique
4. Proposition de révision du règlement intérieur de l’ACCA Cornebarrieu .
5. Changement des membres du Conseil d’Administration (3 membres sortants)
6. Séances de tirs obligatoires au stand de tir de Blagnac (pour battues)
7. Questions diverses

**Début de la réunion :** 18h30

1. **Rapport moral du Président**

Le Président se félicite d’une nouvelle année sans incident majeur, plainte ou dégât ce qui confirme un bon comportement des chasseurs dans le respect des règles et de la discipline en général. Remerciements également à tous les chasseurs impliqués dans la vie associative de l’ACCA avec une mention particulière pour tous ceux qui ont contribués à l’organisation d’évènements tels que vide greniers et pêche à la ligne.

En revanche la saison dernière a vu une recrudescence du nombre de douilles vides abandonnées sur le sol alors que des poubelles sont à disposition. Afin de lutter contre cette situation tout chasseur qui ne ramassera pas ses douilles se verra infligé une augmentation de sa carte de chasse ACCA de 20€ la saison suivante. En cas de récidive la carte ne sera pas délivrée pour la saison 2021-2022.

* + **Action à Manaut**

Pas de reprise de l’adhésion pour la saison 2020-2021. Les chasseurs qui le souhaitent peuvent cependant y adhérer mais il n’y aura pas de subvention de l’ACCA

* + **GIC faisans**

Poursuite du GIC faisans pour la saison 2020-2021

Cette année encore ***les faisans de tirs se distinguent à leurs ponchos***.

**Il n’est pas toujours aisé de distinguer si l’animal porte un poncho ou pas. Dans le doute…on s’abstient.**

**Rappel : Le tir de la femelle même avec poncho est interdit à compter du 1er décembre 2020.**

A noter (pour les propriétaires), qu’il est possible de pratiquer une culture dite de « culture à gibier ». Pour cela il faut s’adresser au Président qui donnera tous les détails.

* + **Concours de pêche 2020**

En raison du Covid-19 il n’y aura pas de concours de pêche en 2020 mais cette journée reprendra dès 2021.

* + **Vide greniers 2020**

En raison du Covid-19 il n’y aura pas de vide grenier d’organisé avant l’été 2020. Une programmation pour septembre ou octobre 2020 est à l’étude mais dépend totalement des contraintes administratives liées aux Covid-19.

* + **Repas des chasseurs**

En raison du Covid-19 le repas prévu initialement en juin 2020 est reporté à décembre 2020.

A noter qu’un déjeuner sera proposé aux chasseurs le jour de l’ouverture. Modalités à définir en fonction des directives gouvernementales en vigueur à ce moment-là.

1. **Rapport financier**

Le rapport financier a été présenté par M.Roques (Trésorier de l’ACCA).

Le rapport comptable présente un solde positif et est consultable sur demande auprès du Président

1. **Rapport cynégétique**
	* Lâchés effectués saison 2019-2020 :
		+ 315 Faisans (avec Pancho) + 16 Faisans reproducteurs (sans Pancho)
		+ 80 Perdreaux
	* Prélèvements saison 2019-2020 (sur la base des informations communiquées par les chasseurs sur les cartes ACCA) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Lièvre : 5 | Caille : 42 | Ragondin : 24 |
| Faisans : 77 | Palombe : 252 | Lapin : 2 |
| Perdreaux : 40 | Bécasse : 9 | Canard : 7 |

Restitution des cartes ACCA .Cette année encore trop de cartes ne sont pas restituées. En conséquence et à partir de cette saison tout chasseur qui n’a pas rendu sa carte dans les délais fixé par le règlement intérieur de l’ACCA se verra appliquer une majoration de 20€ sur la carte saison 2020-2021. En cas de récidive la carte ne sera pas délivrée pour la saison 2021-2022.

* + **Saison 2020-2021**
* Début des tirs d’été : 01 juin 2020
* 4 bracelets sont mis à disposition des chasseurs à l’Arc
* Ouverture générale de la chasse : 13 septembre 2020
	+ **Dates de remises des cartes ACCA pour saison 2020-2021.**

Attention ! Les dates des 04 et 25 juillet pourraient changer en fonction de directives gouvernementales à venir.

* + 04 juillet (au stand de tir de Blagnac de 09h00 à 12h00)
	+ 25 juillet (au stand de tir de Blagnac de 09h00 à 12h00)
	+ 21 août (Maison de la chasse Cornebarrieu de 18h00 à 19h30)
	+ 11 septembre (Maison de la chasse Cornebarrieu de 18h00 à 19h30)
1. **Proposition de révision du règlement intérieur de l’ACCA Cornebarrieu .**

Afin de clarifier certains points du Règlement Intérieur (RI), le Président propose les modifications suivantes (*Bleu = Modifications proposées – Rouge = Ancien texte supprimé – Noir = Ne change pas):*

* + §1.1 : Rajouter la catégorie 5
* **Catégorie 5) Carte de Sociétaire Propriétaire non chasseur**: *Il s’agit de propriétaires non chasseurs qui si ils souhaitent être membres de la société de chasse devront en faire la demande avant le 1er avril de chaque année.*
	+ §3.2
* Posséder une trompe, un couteau de chasse et une tenue voyante (casquette orange, 1 gilet orange et 1 laisse …)
* Attestation du stand de tir (pour la saison de chasse en cours) obligatoire
	+ §3.4 Article 12 :
* La chasse est autorisée le mercredi, samedi, dimanche, jours fériés Le samedi ~~jeudi~~ et/ou le dimanche uniquement en battue, de l’aube au crépuscule pour sanglier et chevreuil. Battue en semaine uniquement en cas de force majeure.
	+ §3.5 :
* ~~La non remise du carnet avant le 15 mars de chaque année annule l'autorisation d'obtention de la carte quel que soit la catégorie pour la saison suivante.~~
* Le non retour de la carte de sociétaire avant le 15 mars entrainera une majoration de 20€ sur le prix de la carte de l’année suivante. Si récidive, il n’y aura pas de carte pour la saison suivante
	+ §3.6 :
		- PAYANTE ~~pour toute personne parrainée sur délibération du bureau, maximum de 10 invitations pour la même personne.~~ Chaque adhérent de l’ACCA peut bénéficier de 11 cartes journalières,1 gratuite et 10 payantes mais limité au petit gibier. Quand le tir du lièvre est autorisé, le parrain devra utiliser son bracelet pour son invité.
		- Pour être valable, les cartes d’invités journalières devront mentionner en toute lettre, le nom de l’invité, son adresse, le jour de chasse, le tampon de l’ACCA et la signature du président ou de son représentant du bureau.

Les cartes journalières payantes ou gratuites seront subordonnées à l'accompagnement d'un membre de l'ACCA. (Parrain)

Le prix de la carte journalière est fixé par l'assemblée générale de l'ACCA.

Prix de la carte journalière : ~~15 €~~. 20€

1. **Changement des membres du Conseil d’Administration** (3 membres sortants)

**1/3 Sortants :**

Franck FAVARO Président

Raymond THOMAS Membre

Patrick FRANCOIS Secrétaire

**Candidats:**

Franck FAVARO

Véronique DELAYEN

José De ABREU CAPITAO

1. **Séances de tirs obligatoires au stand de tir de Blagnac** (pour battues)

Afin de sécuriser un accès auprès du club de tir de Blagnac et en anticipation de la fin du confinement, les dates ci-dessous pour les tirs « sanglier courant » ont été fixés.

Attention ! Ces dates pourraient changer en fonction de directives gouvernementales à venir.

* + 04 juillet – 09h00 à 12h00
	+ 25 juillet – 09h00 à 12h00
1. **Questions diverses**

Pas de question posée au Président

19h45 🡺Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée.



P.François

Secrétaire ACCA

06.72.28.78.15